



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du  
Pas-de-Calais

# Centre de Loisirs 2024 du 08 juillet au 16 août

## INSCRIPTIONS

de 3 ans (scolarisé) à 11 ans

Enfants résidents à Zutkerque à partir du 14 mai 2024 à 9h00  
Extérieurs à partir du 27 mai 2024

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Pour les parents qui sont en activité professionnelle  
et ne pouvant se déplacer vous pouvez contacter la  
mairie la veille du 14 mai 2024.

Attention PAS DE GARDERIE ET ALSH LE 08/07 AU  
MATIN AINSI QUE LES VENDREDIS (SORTIE A  
LA JOURNEE)

TARIFS à la semaine <i>Selon avis d'imposition 2023 ligne 14</i>	ZUTKERQUE (parents qui travaillent) Garderie à partir de 7 h30 ALSH de 9h à 13h30 REPAS FROID À FOURNIR PAR LES PARENTS	ZUTKERQUE De 13h30 à 17h30	EXTÉRIEURS (parents qui travaillent) Garderie à partir de 7h30 ALSH de 9h à 13h30 REPAS FROID À FOURNIR PAR LES PARENTS	EXTÉRIEURS
Non imposable	13 €	18 €	21 €	28 €
Tranche jusque 900€	14 €	20 €	22 €	30 €
Au dessus de 900€	15 €	22 €	23 €	32 €

Pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libre les tarifs sont à consulter en Mairie.  
Joindre la notification de la CAF.

**Activités sportives,  
Activités manuelles,  
jeux...**

**pour amuser vos enfants toute la semaine**

## HORAIRES DU CENTRE

Du lundi au vendredi : 13h30 à 17h30

9h à 12h ( priorité  
aux parents qui travaillent)  
7h30-9h : garderie / 12h-13h30 : repas  
froid à fournir par les parents  
Les goûters sont à fournir

IPNS

# PLANNING ETE 2024

## « Sports et Loisirs »

SEMAINE	GROUPE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SEMAINES 1 -2 -3 - 4 -5- 6	Groupe du matin 9h-12h	Activités au centre ( manuelles, sportives... )				
SEMINE 1 DU 08 JUILLET AU 12 JUILLET	LES -DE 6 ANS	Jeux de présentation, jeux de connaissance, jeux sportifs	Activités au centre	Activités au centre	Activités au centre	Dennlys Parc
	GROUPE 1		Piscine Audruicq	Pop-up ( CCRA)		
	GROUPE 2			Activités au centre		
	GROUPE 3					
SEMINE 2 DU 15 JUILLET AU 19 JUILLET	LES -DE 6 ANS	Jeux de présentation, jeux de connaissance, jeux sportifs	Parcours de motricité	Initiation équitation ( calèche, ballade, soins)	Activités au centre	Kiddy squat Tétéghem
	GROUPE 1		Initiation Ping- Pong			
	GROUPE 2	Concours meilleurs sandwich ( CCRA)				
	GROUPE 3					
SEMINE 3 DU 22 JUILLET AU 26 JUILLET	LES – DE 6 ANS	Jeux de présentation, jeux de connaissance, jeux sportifs	Clownland ( Arques)	Grand jeu	Activités au centre	Enjoy the Game Saint-Omer
	GROUPE 1		Karting ( Saint-Martin- lez-Tatinghem)		Piscine Audruicq	
	GROUPE 2				Activités au centre	
	GROUPE 3					
SEMINE 4 DU 29 JUILLET AU 02 AOÛT	LES – DE 6 ANS	Jeux de présentation...	Lecture et marionettes ( CCRA)	Spectacle : Drôle de bêtes ( salle des fêtes)	Savoir rouler ( CCRA) Parking du city	Fééryland Tournehem
	GROUPE 1	JOJO : Jeux Olympique Joyeusement Originaux ( CCRA)	Initiation musique			
	GROUPE 2					
	GROUPE 3					
SEMINE 5 DU 05 AOÛT AU 09 AOÛT	LES – DE 6 ANS	Jeux de présentation, jeux de connaissance, jeux sportifs	Activités au centre	Zoo de Fort Mardyck	Grand jeu	Jardin de Draeck ( Zutkerque)
	GROUPE 1		Piscine Audruicq			
	GROUPE 2					
	GROUPE 3					
SEMINE 6 DU 12 AOÛT AU 16 AOÛT	LES – DE 6 ANS	Jeux de présentation, jeux de connaissance, jeux sportifs	Plage ou cinéma Alhambra	Fête de fin de centre jeux, kermesse avec les parents	FÉRIÉ	Nausicaa
	GROUPE 1					
	GROUPE 2					
	GROUPE 3					



## RÈGLEMENT

- L'accueil des enfants se fera **DANS les classes de l'ÉCOLE PUBLIQUE** du lundi au **jeudi** uniquement. Les enfants doivent obligatoirement être déposés et récupérés dans les classes de l'École auprès d'un animateur et non pas sur le parking (où ils sont sous votre responsabilité) ou dans la cour de l'école.
- L'accueil se fera à la Salle des Fêtes le vendredi entre 8h et 10h selon les heures de départ qui seront affichées au début de chaque semaine aux portes de l'école.
- Pensez à équiper vos enfants de casquette, chapeaux, lunettes de soleil, crème solaire...  
Afin d'éviter toute perte ou vol, il est conseillé de marquer le prénom des enfants sur les vêtements, sacs, ...

Toute fraude ou dégradation du matériel ou des locaux entraînera une exclusion temporaire voire définitive du centre.

Toute violence verbale ou physique à l'encontre d'autrui (enfants/enfants ou enfants/animateur(s)) entraînera l'exclusion immédiate du centre.

Le centre décline toute responsabilité en ce qui concerne les divers objets que les enfants apportent avec eux (jeux de poche, baladeur, etc...). Les enfants présents sur le parking sont sous VOTRE responsabilité.

Nous vous rappelons que la commune est subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales basée sur la fréquentation des enfants. Merci de respecter votre engagement et d'éviter que votre enfant soit trop fréquemment absent.

Le Maire, Daniel DURIEZ

Je soussigné(e).....responsable légal, autorise / n'autorise pas la commune de Zutkerque à utiliser à des fins de publications telles que le bulletin annuel communal ou les activités manuelles, les éventuelles photos qui seront prises de mon/mes enfant(s) dans le cadre des activités. (Kermesse...). J'atteste avoir pris connaissance du règlement du centre de loisirs 2024 et de respecter la fréquentation de mon enfant selon les inscriptions.

### HORAIRES D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Du lundi au vendredi: 9h00 à 12h30  
Tél : 03 21 35 32 62  
mairiedezutkerque@wanadoo.fr



Signature obligatoire pour valider l'inscription:

IPNS



## BULLETIN D'INSCRIPTION au centre de loisirs de ZUTKERQUE

du 08 juillet au 16 août 2024

De 3 ans ( si scolarisé )  
jusqu'à 11 ans



### DATES D'INSCRIPTIONS

(si impossibilité de se déplacer/motif professionnel :  
téléphonez au 03 21 35 32 62 )

Les enfants résidants dans la commune de Zutkerque sont prioritaires.  
Les inscriptions sont validées par ordre de dépôt des dossiers COMPLETS  
et paiement direct.

Enfants résidants dans la commune à partir du : 14 mai 2024  
Enfants extérieurs à la commune à partir du : 27 mai 2024  
Pour les parents qui sont en activité professionnelle et ne pouvant se déplacer vous pouvez contacter la mairie la veille du 14 mai 2024.

### HORAIRES D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Du lundi au vendredi: 9h00 à 12h30

LIEU D'ACCUEIL À L'ÉCOLE PUBLIQUE  
et à la Salle Municipale le vendredi pour prendre le bus.

### HORAIRES DU CENTRE

du lundi au vendredi 13h30 à 17h30  
Les goûters sont à fournir  
(veillez à ce qu'ils soient équilibrés, évitez les boissons sucrées).

priorité aux parents qui travaillent sur cette période ( 16 enfants )  
du lundi au vendredi 9h00 à 12h00  
Garderie à partir de 7h30  
Repas froid fourni par les parents de 12h00 à 13h30

cadre réservé à la Mairie Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....  
 garçon  fille Date de naissance : .....

Si vous bénéficiez de l'aide aux temps libres, attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales vous munir **obligatoirement** de la « notification Aides aux temps libres » qui vous a été transmise. Dans ce cas, le tarif qui vous sera appliqué est de 8.5 € pour les Zutkerquois et 15€ pour les extérieurs par semaine Attribution du tarif d'après l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus de 2022). A défaut de présentation de cet avis, le tarif maximum sera appliqué.

### INFORMATIONS

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
	du 08 au 12/07	du 15 au 19/07	du 22 au 26/07	du 29/07 au 02/08	du 05 au 09/08	du 12 au 16/08
Matin (Heure d'arrivée)	Pas d'accueil le lundi 8/07					
Après-midi						

Nom - Prénom	Le père	La mère
Adresse		
	code postal:	Ville :
Téléphone		
Métier		
Employeur		
Régime	N°CAF:	OU N°MSA:

TARIFS à la semaine Selon avis d'imposition 2023 ligne 14	ZUTKERQUE (parents qui travaillent) Garderie à partir de 7 h30 ALSH de 9h à 13h30 REPAS FROID À FOURNIR PAR LES PARENTS.	ZUTKERQUE De 13h30 à 17h30	EXTERIEURS (parents qui travaillent) Garderie à partir de 7h30 ALSH de 9h à 13h30 REPAS FROID À FOURNIR PAR LES PARENTS	EXTERIEURS
	Non imposable	13 €	18 €	21 €
Tranche jusque 900€	14 €	20 €	22 €	30 €
Au dessus de 900€	15 €	22 €	23 €	32 €

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué. Seul un certificat médical d'au moins une semaine peut entraîner un remboursement (délibération 21/2021).  
 Le paiement s'effectue dès l'inscription en Mairie, par chèque à l'ordre De Multi- produits zutkerque ou espèces (les tickets loisirs ne sont pas acceptés).

Cadre réservé à la Mairie **PAIEMENT**  
 N° de souche : .....  
 Chèque n°: .....  Espèce  
 Tarif à la semaine : (Matin : .....+ après-midi : .....) X .....Nbre de semaine = .....€  
 Aide aux temps libre :  
 Tarif à la semaine : (Matin : .....+ après-midi : .....) X .....Nbre de semaine = .....€

### Pièces à fournir

Les copies nécessaires au dossier seront réalisées gratuitement en Mairie.

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie (une par enfant),
- Carnet de santé, (copies des pages de vaccinations, si pas de mention « à jour des vaccins dans le certificat médical),
- Attestation d'assurance extra scolaire,
- Notification "Aide aux temps libres" de la CAF (si vous en êtes bénéficiaires)
- Certificat médical, (justifiant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter un centre de loisirs et qu'il satisfait aux vaccinations obligatoires.)

### PIÈCES A PRÉSENTER

(pas de copies à effectuer pour ces pièces)

- N° d'allocataire CAF ou MSA
- Avis d'imposition 2023 (sur revenus 2022) pour attribution du tarif

Si votre enfant a fréquenté l'ALSH au printemps, inutile de nous transmettre de nouveau les pièces.

# Commune de Zutkerque

## Accueil de loisirs Sans Hébergement

### Règlement

#### **Article 1**

L'ALSH est structure communal accueillant des enfants de 3 à 11 ans scolarisés dont les parents sont domiciliés à Zutkerque. Dans la limite des places disponibles, les enfants n'habitant pas la commune peuvent toutefois y être accueillis. Le versement d'une participation financière hebdomadaire est fixé selon le barème ci-annexé.

#### **Article 2 : Partenaires**

La caisse d'Allocations Familiales est partenaire financier de l'accueil de loisir.

#### **Article 3 : Période de fonctionnement**

L'ALSH fonctionne 6 semaines en été.

#### **Article 4 : Lieux d'accueil**

L'accueil des enfants se fait dans les locaux de l'école publique de Zutkerque au 84 La Place sauf le vendredi, l'accueil s'effectue à la salle des fêtes.

#### **Article 5 : Effectifs**

L'effectif est fixé à 15 enfants par semaine pour les 3-5ans et 35 enfants par semaine pour les 6-11 ans durant les vacances d'été.

#### **Article 6 : Horaires et repas**

Les horaires du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30. Le vendredi, les horaires varient selon les sorties. Le pique-nique du vendredi est à la charge des parents.

#### **Article 7 :**

Les enfants doivent être conduits et repris aux horaires indiqués dans l'article 6, par les parents ou les personnes désignées par eux, à la barrière de l'accueil de loisirs du lundi au jeudi et le vendredi sur le parking ou aux portes de la salle des fêtes.

#### **Article 8 :**

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

#### **Article 9 :**

Toute personne inscrivant un enfant s'engage à l'envoyer pendant toute une semaine complète. Les places partent vite et il y a beaucoup de demandes.

Un remboursement (à titre exceptionnel et après délibération du conseil municipal) sera délivré en cas d'absence de plus de 2 jours justifiée par un certificat médical.

#### **Article 10 : Dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription de l'enfant (renseignement de la famille, médicaux, autorisations...) est distribuer dans les écoles ou à retirer en mairie à partir du

Le dossier d'inscription doit être complet pour valider l'inscription : toutes les rubriques doivent être remplies.

Pour l'enfant souffrant d'asthme et prenant de la ventoline, un certificat médical est obligatoire.

## **Article 11 : Modalités d'inscription**

Les inscriptions se font en mairie à partir de la mi-mai.

## **Article 12 : Communication**

Les familles seront informées sur les modalités d'inscription via le site internet de la commune, par des affiches placées dans les écoles, mairies et commerce.

## **Article 13 : Règlements et facturation**

Le paiement se fait le jour des inscriptions en mairie par chèque ou espèces.

## **Article 14 : Changement de situation**

Tout changement de situation : familial, téléphonique, médical... est à communiquer au directeur de l'accueil de loisirs dans les plus brefs délais.

## **Article 15 : Tarification**

La participation à la semaine par enfant habitant Zutkerque est fixée selon le barème.

## **Article 16 : Aide au temps libres**

Pour bénéficier de l'Aide Aux Temps Libres, la présentation de l'original de l'Attestation CAF est obligatoire.

## **Article 17 : Attestation de présence**

Les attestations de présence seront délivrées sur demande de la famille, une fois l'accueil de loisirs clôturé.

## **Article 18 : Équipement de l'enfant**

Les parents doivent fournir à leur enfants un petit sac contenant son goûter : fruits, tartines, eau... (les biscuits salés ainsi que les produits frais qui doivent se conserver au frais sont interdits), les canettes en métal sont interdites ainsi que les bouteilles en verre.

L'enfant doit être vêtu d'une tenue (chaussures comprises) adaptée aux activités et à la météo : il est recommandé de mettre dans leur sac un k-way et une casquette (inscrire le nom et le prénom sur les vêtements).

Il est interdit aux enfants d'apporter des objets qui pourraient comporter un danger pour eux et pour leurs camarades. La commune décline toute responsabilité sur les pertes ou vols d'objets de valeur.

## **Article 19 : Vie en collectivité**

Les enfants doivent :

- S'interdire toute violence
- Être poli
- Respecter les enfants et les animateurs
- Respecter les consignes des animateurs ou des encadrants extérieurs
- Respecter le matériel et les locaux

Un manque grave au respect des consignes peut entraîner une exclusion définitive.

## **Article 20 :**

Tout problème, malentendu, incident, accident est à signaler au directeur.

## **Article 21 : Déplacements**

Les déplacements sur les lieux d'activités se feront en autocar équipé de ceintures, ou à pieds, suivant la réglementation imposée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

## **Article 22 : Affichages**

Sont affichés sur les vitres du dortoir de l'école publique :

- Le planning de la semaine
- L'équipe encadrante
- La liste des enfants par groupe
- Diverses informations

Sont disponibles au bureau du directeur :

- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Le planning
- L'attestation d'assurance d'accueil de loisirs
- Les feuilles d'inscription
- Diverses informations

### **Article 23 :**

Pour tout renseignement le responsable de la structure est joignable au 03 21 35 32 62 ou au 06 71 31 04 53 (à partir du 1er jour de l'accueil l'après-midi) et sur de mairiedezutkerque@wanadoo.fr

### **Article 24 :**

Le simple fait d'utiliser le service d'ALSH, vaut acceptation par les parents et les enfants de la stricte application de ce règlement intérieur.

### **Article 25 : COVID-19**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. De même, les mineurs ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Fait à Zutkerque, le 04 avril 2023

Le Maire,

DURIEZ Daniel

.....  
Nous soussignés.....responsables légaux

de .....

confirme avoir pris connaissance du règlement de l'ALSH.

Signature des parents (précédé de la mention « lu et approuvé »)





# Commune de Zutkerque

*Canton de Marck - Arrondissement de Calais*

## FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE POUR UN MINEUR

Nous soussignés,

Responsable légal 1 (NOM, PRENOM),

.....  
Domicilié à : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Et

Responsable légal 2 (NOM, PRENOM),

.....  
Domicilié à : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Responsables légaux de l'enfant (NOM, PRENOM) :

.....

Accordons à M. le Maire de Zutkerque, DURIEZ Daniel la permission de publier les photographies ou films qui ont été réalisés de notre enfant susnommé à l'occasion de l'Accueil de Loisirs 2024

Nous autorisons l'utilisation et la diffusion de ces photographies/films, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, pour l'ensemble des supports de publications de la mairie de Zutkerque (magazine municipal, suppléments, site internet officiel de la ville, Facebook...), dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée.

La présente autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de notre enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image

OUI

NON

Fait à : .....

Le (date) : .....

Signatures obligatoires des représentants légaux du mineur :

68 - 84 La Place - 62370 Zutkerque

03.21.35.32.62 - mairiedezutkerque@wanadoo.fr



**FICHE SANITAIRE  
DE LIAISON 2024  
ALSH - ZUTKERQUE**

NOM de l'enfant: \_\_\_\_\_

PRENOM de l'enfant: \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

Garçon  Fille



**1 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

**GROUPE SANGUIN si connu:**

**L'ENFANT A-T-IL EU LES MALADIES SUIVANTES ?**

<b>RUBEOLE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>VARICELLE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>OREILLONS</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>PISCINE ou BAIGNADE</b>  oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<b>COQUELUCHE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>OTITE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>ROUGEOLE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>SCARLATINE</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES :** ASTHME oui  non  AUTRES .....  
ALIMENTAIRES oui  non  .....

**PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :**

.....

**Vaccinations : fournir la photocopie des vaccinations ou le cas échéant un certificat médical de contre-indication**

**VOTRE ENFANT PORTE T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC ... ?  
PRECISEZ.**

**LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN  
PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE.**

.....

.....

**2 - PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Lien de parenté:	Lien de parenté:	Lien de parenté:
Tel. En cas d'urgence:	Tel. En cas d'urgence:	Tel. En cas d'urgence:

**3 - PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT**

Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Lien de parenté:	Lien de parenté:	Lien de parenté:
Tel. En cas d'urgence:	Tel. En cas d'urgence:	Tel. En cas d'urgence:

**Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, déclare  
que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts.**

**Date et Signature :**